

ÉVALUATION CONJOINTE PAR LA PLATEFORME
MULTI-ACTEURS NATIONALE CONFORMÉMENT AU
SYSTÈME DE SUIVI, D'ÉVALUATION, DE
REDEVABILITÉ ET D'APPRENTISSAGE (MEAL) DU
MOUVEMENT SUN

MODÈLE DE RAPPORT POUR 2018



(AVRIL 2017-AVRIL 2018)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

À propos de l'évaluation conjointe de 2018

En communiquant ces informations, vous aidez le Secrétariat du Mouvement SUN (SMS) à mieux comprendre comment chacune des parties prenantes a contribué à l'évaluation conjointe de 2018 et à évaluer l'utilité de ce processus.

Participants

1. Est-ce que les groupes de parties prenantes suivants ont apporté une contribution spécifique à l'évaluation conjointe, que ce soit oralement ou par écrit ?

Groupe	Oui (fournir un chiffre)/Non (= 0)
Gouvernement	OUI, quatorze (14) Ministères: Sante, Plan, Agriculture, Développement rural, Budget, et Education.
Société civile	OUI, deux (2) personnes.
Donateurs	OUI, deux personnes (UNICEF et Coopération Suisse pour le développement)
Nations Unies	OUI, une personne (UNICEF)
Secteur privé	NON
Monde scientifique et universitaire	OUI, deux (2) personnes.
Autre (merci de préciser)	OUI, sept (7) représentants des ONGs internationales

2. Combien de personnes ont participé au processus d'évaluation conjointe ? vingt-sept (27) personnes_____

Indiquez le nombre de participants du sexe féminin et du sexe masculin : SF : 5 ; SM : 22

Processus

3. Les données d'évaluation conjointe ont-elles été recueillies et/ou revues au cours d'une réunion en face-à-face ou dans le cadre d'échanges de courriels ?

- La première réunion d'information et d'échanges a eu lieu au Programme National de Nutrition (PRONANUT)
- La collecte des données a été faite par transmission email, et par contact individuel.
- La réunion d'harmonisation et finalisation n'a pas eu lieu suite au facteur temps.
- Après harmonisation par le PRONANUT, la copie a été partagée avec les parties prenantes pour finalisation.

Étape	Type d'échange			
Collecte	Réunion	<input type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>
Revue, validation	Réunion	<input type="checkbox"/>	Courriels	<input type="checkbox"/>

4. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, merci de joindre une photo.

Utilité

5. Si une réunion de collecte ou de validation des données a eu lieu, pensez-vous que les participants l'ont trouvée utile, voire même plus que le travail habituel de la plateforme multi-acteurs ?

- Ils l'ont trouvée utile parce qu'ils ont exprimé leur volonté de s'impliquer dès le début.
- Pourquoi ? Parce que ils l'ont trouvée utile dans le sens qu'on a suivi le processus participatif mis en place pour faire l'auto-évaluation depuis l'adhésion de la RDC au Mouvement SUN jusqu'à ce jour. Chaque participant a eu l'opportunité de donner son point de vue sur chaque processus.
- Ce processus participatif s'est déroulé, d'habitude, en quatre étapes : 1) Partage du message et documents envoyés par le Secrétariat du Mouvement SUN ; 2) Convocation de la première réunion d'échange sur le draft ; 3) Compilation et traitement des inputs reçus des participants par le Point focal SUN-RDC ; 4) Convocation de la deuxième réunion d'harmonisation et de finalisation de l'auto-évaluation annuelle.
- Mais, suite à un facteur indépendant de notre volonté, le jour de la réunion, la plupart des parties prenantes n'avaient pas répondu au rendez-vous.

Utilisation des informations par le Mouvement SUN

Veillez noter que ce modèle sera publié sur le site Internet du Mouvement SUN, sauf notification contraire faite au Secrétariat du Mouvement SUN. L'analyse des résultats de cette évaluation conjointe servira également à la rédaction du Rapport annuel d'avancement du Mouvement SUN 2018.

Grille de notation

S/O	Sans objet	Le marqueur de progrès ne s'applique pas au contexte actuel
0	Non commencé	Rien n'est en place
1	Commencé	La planification a commencé
2	En cours	La planification est terminée et la mise en œuvre engagée
3	Presque terminé	La mise en œuvre est terminée et les processus seront bientôt opérationnels
4	Terminé	Entièrement opérationnel/objectifs atteints/en cours avec suivi continu/validé/preuves fournies

PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun

Les plateformes ou mécanismes de coordination permettent aux parties prenantes d'œuvrer efficacement à l'amélioration de la nutrition. Ces plateformes permettent de réunir des parties prenantes spécifiques, elles peuvent aussi prendre la forme de plateformes multisectorielles et multi-acteurs, avec des membres d'horizons divers et permettent de nouer des liens avec des plateformes de parties prenantes spécifiques. Les plateformes peuvent être nationales et/ou locales et permettent souvent d'établir des liens entre les acteurs de ces deux niveaux. Les plateformes multi-acteurs sont considérées comme opérationnelles lorsqu'elles fournissent des résultats communs sur des problèmes de nutrition et qu'elles permettent de mobiliser et d'impliquer les parties prenantes concernées, d'aider les organismes nationaux dans leur prise de décision, d'aboutir à un consensus sur les intérêts communs et les recommandations et d'encourager le dialogue, au niveau local.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 1.1 : choisir/développer des mécanismes de coordination au niveau national

Ce marqueur de progrès examine la présence de plateformes ou de mécanismes multi-acteurs spécifiques à certaines parties prenantes et les liens entre eux. Les plateformes qui se concentrent sur le renforcement de la nutrition peuvent avoir été développées à partir de mécanismes existants ou avoir été récemment créées uniquement à cette fin.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Niveau national : Le cadre de coordination nationale de la plateforme multisectorielle de nutrition (CNPMN), sous la direction du Secrétariat Exécutif du Mouvement SUN-RDC, existe et est fonctionnel. Les réunions sont tenues trimestriellement selon le planning mensuel établi. La première réunion semestrielle du Comité national multisectoriel de nutrition (CNMN) est en cours de préparation par le secrétariat permanent et celui exécutif. Elle pourra avoir lieu au mois de Juin 2018. La réunion préparatoire de l'équipe d'Experts des ministères sensibles à la nutrition sera financée par la primature.

Marqueur de progrès n° 1.2 : coordonner en interne et élargir l'adhésion/faire participer d'autres acteurs pour de plus fortes répercussions

Ce marqueur de progrès examine la coordination interne entre les membres, facilitée par la plateforme multi-acteurs ainsi que les efforts déployés pour intensifier l'influence collective par l'implication de nouveaux acteurs et parties prenantes, permettant ainsi d'augmenter le nombre d'acteurs. Il peut s'agir entre autres de plateformes ou d'acteurs au niveau local, d'organisations communautaires ou encore de la branche du pouvoir exécutif du gouvernement.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Niveau provincial : Le cadre de coordination provinciale multisectorielle de nutrition est déjà mis en place dans deux (2) provinces : Sud-Kivu et Kwango, La mise en place de ce cadre est en cours dans six (6) provinces : Maniema, Tanganyika, Tshopo, Kasai Oriental, Kasai et Nord-Kivu. Il convient de signaler que le niveau central accompagne ces provinces dans le processus de la mise en place officiel de ce cadre essentiellement dans la préparation et l'élaboration des documents nécessaires. L'implication des gouvernements provinciaux, des secteurs étatiques sensibles à la nutrition, des agences des Nations-Unies (UNICEF, WFP, WHO, FAO, et UNFPA) et de quelques ONGs internationales (Save The Children, PROSANI) est effective. L'implication des bailleurs est effective dans le Sud-Kivu (Banque Mondiale et Coopération Suisse) et Kwango (Banque Mondiale et Union Européenne).

Marqueur de progrès n° 1.3 : contribuer/s'engager au sein de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès permet de savoir si la plateforme multi-acteurs encourage, au niveau national, la collaboration entre les parties prenantes sur les problèmes les plus pertinents des programmes de nutrition ainsi que sur l'engagement et le suivi. Si jugées pertinentes, les interactions au niveau locales seront également traitées.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Le plan national stratégique multisectoriel de nutrition (PNSMN) élaboré en 2016 donne les priorités aux problèmes nutritionnels les plus importants, et son plan opérationnel indique clairement les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes et acteurs pour les éradiquer.

Sur base du plan national stratégique cité ci-haut, le PRONANUT a élaboré le plan d'action opération (PAO) annuel en collaboration avec les mêmes partenaires. C'est ainsi que la plupart de ces derniers se sont alignés sur les interventions spécifiques de nutrition du PAO en indiquant clairement niveau d'engagement technique et financier. Mais, il y a encore des efforts à fournir pour avoir l'implication effective et réelle de tous les partenaires.

Au cours des réunions trimestrielles de coordination nationale multisectorielle de nutrition et de celles bimensuelles de coordination de nutrition, les partenaires passent en revue le niveau d'exécution des interventions planifiées, identifient les gaps afin de garantir le bon fonctionnement de la plateforme, et décident des actions à prendre pour faire face aux défis et aux obstacles identifiés. C'est ainsi que les partenaires sont engagés dans la réalisation des objectifs prioritaires bien définis dans le PAO.

Marqueur de progrès n° 1.4 : suivre, rédiger des rapports et mener une réflexion critique sur ses propres contributions et réalisations

Ce marqueur de progrès indique si la plateforme multi-acteurs procède à un suivi des actions convenues par chaque acteur et partie prenante, si elle rédige des rapports sur leur mise en œuvre et si leur contribution aux progrès collectifs de la plateforme multi-acteurs permet d'atteindre les objectifs prioritaires fixés. Il prend en compte la capacité de la plateforme multi-acteurs à encourager la prise de responsabilité.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Depuis l'élaboration du PNSMN et la mise en œuvre du PAO-2017-2018, les partenaires s'y sont alignés. Cependant, la plate-forme multisectorielle de nutrition, bien qu'il existe un plan de suivi avec budget dans le PNSMN, éprouve de difficultés pour faire le suivi des activités mise en œuvre par manque de financement.

Il convient de souligner que les partenaires ne fournissent pas leurs rapports sur les activités entreprises conformément à leurs engagements vis-à-vis du gouvernement à travers son Programme spécialisé en nutrition.

La CNPMN rédige trimestriellement et annuellement des rapports sur le Mouvement SUN-RDC qu'elle remet au Secrétariat General du MSP.

Marqueur de progrès n° 1.5 : maintenir l'impact politique de la plateforme multi-acteurs

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure une approche multi-acteurs et multisectorielle de la nutrition est reconnue comme une priorité nationale et est institutionnalisée par toutes les parties prenantes.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Les efforts dans la promotion de l'approche multisectorielle dans la lutte contre la malnutrition par la CNPMN ont produit comme résultat la reconnaissance de la nutrition comme une priorité nationale. A partir de cette reconnaissance, des actions de plaidoyer à l'intention des autorités politiques au plus haut niveau de l'Etat ont été menées avec comme avancée la tenue de la première journée de sensibilisation des Parlementaires pour la mobilisation et le plaidoyer en faveur de la nutrition à l'Assemblée Nationale, mais aussi la désignation de deux points focaux SUN-RDC au Secrétariat General du Gouvernement qui est sa branche administrative afin d'assurer le suivi et la pérennité de toutes les actions menées par le Mouvement SUN-RDC.

L'intégration des actions de nutrition dans le budget du gouvernement, tout comme le suivi de décaissement, se fait à travers le Point Focal SUN du Ministère du budget et la Direction des Comptes nationaux. Bien qu'il y ait une ligne budgétaire dans le budget de l'Etat, à ce jour, le décaissement n'est pas encore effectif.

Quant à l'intégration du soutien au mécanisme de coordination du Mouvement SUN-RDC dans les documents de planification des partenaires, il y a encore des efforts à fournir.

Principale contribution de chaque partie prenante au processus n° 1

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans

l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	<p>Le réseau des agences a contribué au processus-1 à travers l'appui financier, appui technique et suivi et rapportage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des intervenants et des actions de nutrition : Chaque agence a fait des cartographies dans différents domaines d'action. L'inventaire des actions des nations unies avait été élaboré par toutes les 5 agences en 2016. La cartographie nationale a été initiée avec l'appui financier de l'UNICEF dans le cadre de GIBNUT (Groupe Inter Bailleurs de la Nutrition) en RDC + UN agences. - Autres analyses multisectorielles de nutrition : Le PAM a fait une analyse sur « le coût de la faim ». Des plateformes de diffusion de connaissance de nutrition existent. Des diffusions dans les médias ont été faites par les agences UN au cours de l'année 2017-2018. <p>Des diffusions dans les médias ont été faites par les agences au cours de 2017.</p> <p>Des plateformes de diffusion de connaissance de nutrition existent. L'UNICEF et dans le cadre du cluster nutrition et le PAM/FAO dans le cadre du cluster sécurité alimentaire disposent des pages webs pour le partage de l'information sur la nutrition et sécurité alimentaire (domaine humanitaire). La primature dispose d'une cellule d'analyse des indicateurs de développement (CAID) qui est soutenue par le PAM et publie des informations sur le développement et la sécurité alimentaire. www.caid.cd www.rdchumanitaire.net</p> <p>Deux événements majeurs ont été organisés avec l'appui des agences :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une journée de sensibilisation pour les parlementaires sur la nutrition. 2. Une conférence de nutrition a été organisée au Kwango pour le positionnement de la nutrition. Cette conférence a impliqué tous les réseaux et partenaires ainsi que les scientifiques, les médias, et le secteur privé. Toutes les agences y ont contribué. <p>Le développement d'un document narratif commun de nutrition a été fait avec l'appui de GIBNUT, ainsi que leur lancement et endossement des partenaires. Des rencontres entre le GIBNUT et le Ministre de la Santé Publique ont été organisées afin d'assurer cette coordination. Le développement de la cartographie de nutrition est fait aussi dans le cadre de GIBNUT-</p>
Donateur	<p>Le développement d'un document narratif commun de nutrition a été fait avec l'appui de GIBNUT, ainsi que son lancement et son endossement par les partenaires. Des rencontres entre le GIBNUT et le Ministre de la Santé Publique ont été organisées afin d'assurer cette coordination. Le développement de la cartographie de nutrition est fait aussi dans le cadre de GIBNUT- Groupe Inter bailleurs de la nutrition en RDC.</p>
Secteur privé	N/A
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018)

POUR LE PROCESSUS N° 1 : rassembler les parties prenantes dans un espace d'action commun (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition à l'échelle nationale)

Le rassemblement des parties prenantes se fait à travers la coordination nationale de la plateforme multisectorielle de nutrition. Les réunions se tiennent régulièrement. Bien qu'il y ait quelques progrès, le défi de taille demeure la visibilité de l'intégration effective de la nutrition dans les secteurs sensibles à la nutrition. Un autre défi est la mise en place des cadres de coordinations multisectorielle de nutrition au niveau provincial. Jusqu'à ce jour, la mise en place est effective dans deux provinces sur 26.

PROCESSUS N° 2 : garantir un cadre politique et juridique cohérent

L'existence d'un cadre politique et juridique cohérent doit permettre de guider et d'orienter le travail collaboratif des parties prenantes visant une amélioration des résultats nutritionnels.

Des politiques, des lois et des stratégies à jour sont essentielles pour éviter les conflits d'intérêts entre les différents types d'acteurs impliqués dans une question sociétale aussi complexe que la nutrition. Ce processus tente surtout de créer un environnement juridique et politique propice.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 2.1 : analyser en permanence les politiques et législations en vigueur dans le domaine de la nutrition

Ce marqueur de progrès examine dans quelle mesure les législations et politiques de nutrition existantes (qu'elles soient spécifiques à la nutrition ou qu'elles y contribuent) sont analysées à l'aide de processus consultatifs multisectoriels et avec la contribution de diverses parties prenantes, notamment d'organisations de la société civile. Il indique la présence de documents d'inventaire et d'analyses contextuelles continues pour guider et orienter l'élaboration de politiques.

NOTE FINALE : 3

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

L'inventaire et l'analyse des politiques multisectorielles existantes et des lois en vigueur dans le domaine de la nutrition sont toujours faites en respectant le processus consultatif multisectoriel et avec la contribution de tous les membres des réseaux SUN-RDC existant. A partir de celles-ci, le cadre institutionnel du Mouvement SUN-RDC a été bien défini à travers le décret signé par le Premier Ministre, le document de politique nationale multisectorielle de nutrition a été élaboré avec l'appui de l'UNICEF. C'est aussi dans le même cadre que, sur demande du Ministère de l'agriculture, pêche et élevage, le document de politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle a été élaboré avec l'appui de la FAO. Les pourparlers sont en cours pour rendre la politique nationale de prévoyance sociale sensible à la nutrition.

Marqueur de progrès n° 2.2 : s'engager en permanence dans le plaidoyer pour influencer le développement, la mise à jour et la diffusion de cadres politiques et juridiques pertinents

Ce marqueur de progrès examine l'ampleur du travail collaboratif, de la contribution, de l'influence et des actions de plaidoyer des parties prenantes nationales en faveur de la formulation et de la diffusion de nouveaux cadres politiques et juridiques, ou révisés, renforçant la nutrition (par exemple, stratégies de communication et de plaidoyer mises en place pour soutenir la diffusion de politiques pertinentes). Il se concentre sur la manière dont les pays vérifient la cohérence politique et juridique entre les différents ministères et tentent d'élargir le soutien politique en encourageant l'engagement des parlementaires.

Il met également l'accent sur les efforts déployés par les parties prenantes du pays pour influencer les décideurs à soutenir des législations et politiques fondées sur des données probantes et favorisant l'autonomisation des femmes et des filles par des approches basées sur l'équité.

NOTE FINALE : 3

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Les actions de concertation et plaidoyer pour renforcer la nutrition sont régulièrement menées non seulement auprès des partenaires techniques et financiers, mais aussi auprès des autorités politiques au plus haut niveau de l'Etat. Mais, à ce jour, il n'existe pas un document commun sur les stratégies de communication et de plaidoyer en faveur de la nutrition. Les documents de plaidoyer produits et utilisés par les partenaires sont circonstanciels, c'est-à-dire liés à un événement. D'où, il y a la nécessité de développer un document national des stratégies de communication et de plaidoyer en faveur de la nutrition.

Habituellement, les médias (radio, TV) sont utilisés pour diffuser des messages clés pour sensibiliser les autorités politico-administratives à prendre des actions en faveur de la nutrition.

Les efforts d'élargissement de soutien politique en faveur de la nutrition prennent de plus en plus une grande ampleur. Après plusieurs rencontres avec les parlementaires, la première journée de sensibilisation des parlementaires sur la mobilisation et le plaidoyer en faveur de la nutrition a eu lieu à l'Assemblée Nationale avec les parlementaires avec l'appui de l'UNICEF. Des perspectives opérationnelles se sont dégagées à savoir 1) l'établissement d'un cadre permanent d'échangés et d'actions collectives entre les parlementaires et le PRONANUT ; 2) la mise en place d'une structure parlementaire permanente de plaidoyer politique en faveur de la nutrition.

Marqueur de progrès n° 2.3 : élaborer ou actualiser des cadres politiques et juridiques cohérents par le biais d'efforts coordonnés et harmonisés des parties prenantes nationales

Ce marqueur de progrès examine la coordination des contributions des parties prenantes des pays (partenaires gouvernementaux comme les ministères d'exécution, par exemple) et non gouvernementaux) visant à l'élaboration de cadres juridiques et politiques cohérents.

NOTE FINALE : 3

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Pour avoir les cadres politiques et juridiques cohérents actuels, l'approche participative a été appliquée durant tout le processus. Celle-ci a débouché par l'obtention des contributions de toutes les parties prenantes (ministères sensibles à la nutrition, membres des réseaux SUN-RDC, les partenaires techniques et financiers).

Par exemple, le processus participatif d'élaboration d'un document stratégique a commencé par une

réunion de concertation et d'échanges, suivie d'une deuxième de compilation et harmonisation des contributions de toutes les parties prenantes, et enfin d'une dernière réunion de finalisation.

Marqueur de progrès n° 2.4 : rendre opérationnels/faire respecter les cadres juridiques

Ce marqueur de progrès examine les mécanismes disponibles permettant de rendre certaines législations opérationnelles et de les faire respecter comme le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, les lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels, les lois d'enrichissement des aliments, le droit à l'alimentation, entre autres.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

En RDC, il y a des mécanismes qui ont été mis en place, tout comme des engagements opérationnels pris. C'est le cas du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, des lois relatives à la protection de la maternité et des congés parentaux et paternels. Dans ce domaine, il y a encore pas mal d'efforts à fournir pour le respect de ces cadres juridiques existant dans la mesure où leur application relève de la bonne gouvernance.

Marqueur de progrès n° 2.5 : mener un suivi et rédiger des rapports pour l'apprentissage et le maintien de l'impact des politiques et de la législation

Ce marqueur de progrès examine les révisions et les évaluations des lois et politiques existantes afin de documenter les bonnes pratiques. Il explore le partage des connaissances disponibles entre les différents groupes de soutien des plateformes multi-acteurs.

NOTE FINALE : 1

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

A ce jour, il n'y a pas eu de progrès significatif dans le domaine de suivi et de rédaction des rapports pour l'apprentissage. Bien qu'il y ait des cadres législatifs ou juridiques établis, l'implication politique, ou le lien entre les politiques et les plans, est plus que souhaitée pour des mesures d'application effectives. C'est le cas de financement, de la mise en œuvre et suivi de l'application de la plupart des lois.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 2

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes *Merci de fournir des exemples*

ONU	Le plan national stratégique du développement a intégré la nutrition et ce grâce à l'appui des agences UN. Il s'agit d'un document qui vise à l'émergence de la RDC en 2050. La nutrition a été intégrée dans les objectifs qui visaient à améliorer le capital humain, emploi et bien être
-----	---

	sociale comme un sous objectif pour la nutrition. Un sou chapitre a été dédié à la nutrition. Une révision a été faite en 2017. Mais, ce document n'est pas encore adopté.
Donateur	Les bailleurs ont appuyé l'inverstment case du Global Financing Facility en RDC. La nutrition est une de deux priorités (nutrition et santé de la reproduction) et des financements additionnels ont été octroyés par la Banque Mondiale et le Canada.
Secteur privé	N/A
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 2 : Cadre politique et juridique cohérent (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans le contexte des efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Il y a un cadre politique qui donne des orientations dans le domaine multisectoriel et de travail collectif visant à améliorer les résultats des interventions nutritionnelles. Ce cadre pour le rendre opérationnel, il faut des mesures d'accompagnement et de suivi. C'est l'étape qui n'est pas encore franchie en RDC. Il y a une nécessité absolue d'élaborer des stratégies de communication et de plaidoyer pour influencer la mise à jour et la diffusion de cadre politique et juridique.

PROCESSUS N° 3 : aligner les actions sur des résultats communs

L'alignement d'actions des différents secteurs qui contribuent de manière significative à l'amélioration de la nutrition illustre l'ampleur et l'efficacité du travail collaboratif entre ces différents secteurs et parties prenantes. Il expose également comment les politiques et les lois sont rendues opérationnelles pour s'assurer que tout le monde, notamment les femmes et les enfants, bénéficient d'une amélioration de leur état nutritionnel. Ce processus sonde l'aspect opérationnel des cadres politiques et juridiques et leur concrétisation en réelles initiatives. Le terme « Cadre commun de résultats » est utilisé pour décrire un ensemble de résultats fixés et convenus par différents secteurs gouvernementaux et parties prenantes clés dans le cadre d'un processus négocié. Lorsque des résultats communs sont convenus à l'avance, les parties prenantes peuvent renforcer l'aspect nutritionnel de leurs actions par une coordination et une intégration accrue. Dans la pratique, un Cadre commun de résultats peut donner lieu à un ensemble de documents servant officiellement de point de référence à tous les secteurs et les parties prenantes qui travaillent ensemble pour le renforcement de la nutrition.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 3.1 : aligner les actions existantes sur les cibles/stratégies nationales en matière de nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les groupes d'acteurs ont fait le point avant d'aligner leurs propres plans et programmes nutritionnels afin de refléter les politiques et priorités nationales. Il se concentre sur l'alignement des actions des différents secteurs et parties prenantes pertinentes qui contribuent de façon significative à l'amélioration de la nutrition.

Veillez noter que si le marqueur de progrès 2.1 traite de la revue des politiques et de la législation, le marqueur de progrès n° 3.1 se concentre sur la revue des programmes et des capacités de mise en œuvre.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

En 2017, à partir du plan national stratégique multisectoriel de nutrition (PNSMN), le plan d'action (PAO) opérationnel a été élaboré. Mais, ce dernier tient compte rien que des interventions spécifiques de nutrition. Bien que l'alignement de tous les partenaires techniques et financiers au PAO ne soit pas encore confirmé, pour les parties prenantes déjà alignées, la mise en œuvre est déjà effective. Par ailleurs, le financement actuel des bailleurs et partenaires techniques et financiers de la nutrition se fait dans le cadre du PNSMN.

Marqueur de progrès n° 3.2 : traduire les cadres politiques et juridiques en un cadre commun de résultats pouvant être mis en œuvre afin de renforcer la nutrition aux niveaux national et local

Ce marqueur de progrès examine la capacité des parties prenantes nationales à s'harmoniser autour d'un cadre commun de résultats afin d'aligner efficacement les interventions pour améliorer la nutrition. Reconnu comme un guide d'exécution des actions à moyen et long terme, le cadre commun de résultats identifie clairement les objectifs de nutrition. En principe, il doit identifier les mécanismes de coordination (et les capacités connexes) et définir les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Il doit inclure une matrice d'exécution, un cadre de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées, ainsi que des estimations des coûts de plaidoyer, de coordination et de suivi et évaluation.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Les travaux sur l'harmonisation du draft de cadre commun de résultats du plan national stratégique multisectoriel de nutrition 2016-2020 pour améliorer la nutrition sont en cours. Le plan opérationnel du plan cite ci-haut contient une matrice d'exécution, un cadre de coordination, un document de suivi et d'évaluation et des interventions chiffrées.

Marqueur de progrès n° 3.3 : organiser et mettre en œuvre les priorités annuelles conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine le calendrier et la mise en œuvre des actions prioritaires aux niveaux national et local. Cela exige, d'une part, une compréhension claire des lacunes en termes de capacités de livraison et, d'autre part, une volonté des parties prenantes nationales et mondiales de mobiliser l'expertise technique nécessaire afin de répondre rapidement et de manière coordonnée aux besoins identifiés.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

La mise en œuvre des actions contenues dans le plan national stratégique multisectoriel de nutrition 2016-2020 est partielle car tenant compte seulement des interventions spécifiques de nutrition.

Il convient de souligner que du PNSMN devait découler le plan provincial multisectoriel de nutrition pour chaque province.

En rapport avec les besoins identifiés par le Mouvement SUN-RDC, depuis la deuxième année de l'adhésion de la RDC à ce mouvement, le Gouvernement avait demandé une assistance technique "REACH" pour le renforcement des capacités des membres des réseaux SUN-RDC sur le plaidoyer. REACH est en train d'appuyer la cartographie. Cet appui passe par l'utilisation de la méthodologie REACH et la mise à disposition du Consultant recommandé par le Secrétariat REACH qui est le secrétaire du réseau UN pour la nutrition.

Quant à la demande relative au renforcement des capacités des membres de la coordination nationale de la plateforme multisectorielle de nutrition sur la coordination multisectorielle à l'ONG Canadienne Nutrition International, l'assistance a été accordée et est en cours.

Marqueur de progrès n° 3.4 : assurer un suivi conjoint des actions prioritaires conformément au cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine l'utilisation de systèmes d'information pour le suivi de la mise en œuvre des actions prioritaires de renforcement de la nutrition. Il s'intéresse à la disponibilité de rapports d'avancement conjoints pouvant informer et orienter de façon claire et utile l'amélioration des interventions et contribuer à un ciblage harmonisé et à une prestation de services coordonnée au sein des parties prenantes nationales.

NOTE FINALE : 1

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Il existe un système national de surveillance nutritionnelle, de sécurité alimentaire, et d'alerte précoce (SNSAP). Ce système est basé sur le suivi des données collectées en routine triangulées avec celles sur les maladies et celles issues d'autres secteurs : agriculture, économie, hygiène, eau et assainissement. Un bulletin produit trimestriellement informe et oriente le gouvernement sur les alertes en matière de nutrition dans toutes les provinces.

Marqueur de progrès n° 3.5 : évaluer la mise en œuvre des actions pour comprendre, atteindre et maintenir leurs effets sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine l'évaluation des résultats et des réussites pour éclairer la prise de décisions de mise en œuvre et améliorer l'état nutritionnel en s'appuyant sur des données probantes.

NOTE FINALE : 1

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Les données disponibles provenant de différents types d'enquêtes donnent des orientations sur les décisions à prendre en rapport avec les actions directes de nutrition.

Quant aux interventions dans le cadre multisectoriel, pour le moment, il n'y a pas eu d'évolution significative. L'approche multisectorielle pour lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes n'est pas encore bien comprise par la plupart des secteurs étatiques. Avec l'assistance technique de l'ONG Nutrition International sur le renforcement des capacités sur la coordination multisectorielle, l'intégration des actions de tous les secteurs sensibles à la nutrition pourra être effective.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 3

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer **la mention « néant »** (N/A).

Parties prenantes *Merci de fournir des exemples*

ONU	- Les agences contribuent notablement au renforcement des capacités en nutrition, tant du point de vue technique (par intervention) qu'à la gestion et gouvernance de nutrition du niveau national et du niveau décentralisé.
Donateur	-
Secteur privé	N/A
Organisation de la société civile	-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 3 : cadre commun de résultats pour le Plan national de nutrition (programmation alignée)

(Par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Bien que le Plan national stratégique multisectoriel de nutrition et son plan opérationnel soit disponible, son cadre commun de résultats est en cours de finalisation.

Le défi en rapport avec ce processus est l'implication des parties prenantes à travailler dans la multi-sectorialité. L'espoir est qu'avec le renforcement des capacités sur l'approche et la coordination multisectorielles, il pourra y avoir un début d'intégration et synergie réelle.

PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources

L'évaluation de la faisabilité financière des plans nationaux visant à mettre en œuvre des actions de renforcement de la nutrition est essentielle pour définir les besoins de financement.

Cette évaluation se base sur la capacité de suivi des dépenses prévues et réelles de nutrition des ministères gouvernementaux concernés et des partenaires externes. Posséder des plans avec des actions clairement chiffrées permettent aux autorités gouvernementales et aux parties prenantes clés (ONU, donateurs, secteur privé, société civile) de s'aligner et de trouver les ressources pour répondre aux priorités nationales, d'estimer le budget nécessaire à la mise en œuvre et d'identifier les déficits de financement.

Vous avez besoin d'en savoir plus ? Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès.

Marqueur de progrès n° 4.1 : chiffrer et évaluer la faisabilité financière du cadre commun de résultats

Ce marqueur de progrès examine la contribution du gouvernement et des parties prenantes nationales à l'estimation des coûts d'actions spécifiques à la nutrition et contribuant à la nutrition dans les secteurs pertinents (il existe de nombreuses façons de faire une estimation des coûts, notamment à travers une révision des dépenses actuelles ou une estimation des coûts unitaires).

NOTE FINALE : 1

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

L'exercice sur l'estimation des coûts unitaires des interventions contenues dans le plan national stratégique multisectoriel de nutrition a été fait par le gouvernement, les parties prenantes nationales et les agences des Nations Unies. La mise en œuvre de ce plan, à ce jour, est effective au travers les partenaires et bailleurs de

nutrition.

Les estimations des couts des actions en matière de nutrition aux niveaux national et local, tout comme les plans chiffres de mise en œuvre avec différents scénarios sont disponibles.

L'analyse globale de l'investissement effectif en nutrition est envisagée.

Marqueur de progrès n° 4.2 : assurer un suivi du financement de la nutrition et rédiger des rapports à ce sujet

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et des parties prenantes nationales à procéder à un suivi transparent des données financières, des fonds qui leur sont alloués et de leurs dépenses (si disponibles) à destination d'actions spécifiques à la nutrition ou y contribuant dans certains secteurs. Ce marqueur de progrès vise également à déterminer si des rapports sur le suivi financier des dépenses de nutrition sont rédigés et si les données de ce suivi sont partagées en toute transparence avec les autres partenaires de la plateforme multisectorielle, y compris le gouvernement.

NOTE FINALE : 1

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Le gouvernement avait alloué un budget au Mouvement SUN-RDC de 2015 à 2017 pour l'exécution des activités de la feuille de route SUN-RDC. Mais, ce financement n'a jamais été décaissé.

A ce jour, les partenaires techniques et financiers ne fournissent pas de rapport d'activités, encore moins celui financier. D'où la difficulté d'assurer le suivi de financement.

Marqueur de progrès n° 4.3 : renforcer et aligner les ressources, et notamment, combler les déficits de financement

Ce marqueur de progrès examine la capacité du gouvernement et d'autres parties prenantes nationales à identifier les déficits de financement et mobiliser des fonds supplémentaires grâce à un alignement et une allocation budgétaires optimisés, des initiatives de plaidoyer et la mise en place de mécanismes spécifiques.

NOTE FINALE : 1

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Le gouvernement connaît bien ses besoins financiers. Le seul problème qui constitue un handicap est la mobilisation interne et externe des fonds suffisant pour faire face aux problèmes de nutrition. Actuellement, les actions de plaidoyer sont intensifiées non seulement pour obtenir le décaissement des fonds du gouvernement alloués à la nutrition ; mais aussi et surtout pour optimiser les opportunités de financement.

Bien que les partenaires au développement, bien qu'ils mobilisent des ressources pour la nutrition, il y a une nécessité absolue de partager les informations avec le gouvernement et travailler ensemble avec pour leurs l'alignement au plan national de lutte contre la malnutrition.

Marqueur de progrès n° 4.4 : concrétiser les promesses de financements

Ce marqueur de progrès examine la manière dont les gouvernements et les parties prenantes nationales concrétisent leurs promesses de financements. Il prend en compte la capacité des donateurs à décaisser les fonds en temps et en heure et dans le respect du calendrier fiscal.

NOTE FINALE : 2

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

Il y a une promesse de financement de Global Financing Facility (GFF) de fonds additionnel de nutrition de la Banque Mondiale.

Marqueur de progrès n° 4.5 : assurer la prévisibilité du financement pluriannuel pour soutenir les résultats des mises en œuvre et leurs répercussions sur la nutrition

Ce marqueur de progrès examine la manière dont le gouvernement et les parties prenantes nationales s'engagent pour garantir un financement prévisible et pérenne pour un plus grand impact et de meilleurs résultats. Il tient compte des changements importants comme le continuum entre le financement humanitaire à court terme et celui du développement à long terme, de la mise en place de mécanismes de financement souples mais prévisibles et de la manière de combler les déficits de financement de façon durable.

NOTE FINALE : 1

(Une note par marqueur de progrès)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

(Consultez la note explicative sur le marqueur de progrès pour des exemples précis ou fournissez les vôtres. N'hésitez pas à partager des documents pertinents pour illustrer votre propos.)

La seule garantie de financement prévisible et pérenne est celle du gouvernement. A ce jour, il y a une ligne budgétaire SUN dans le budget de l'Etat. Mais, ceci devait s'étendre pour soutenir les interventions sensibles a la nutrition.

Il n'y a pas un mécanisme ou stratégie commune bien définie de mobilisation des ressources à long terme. Il s'avère nécessaire de le mettre en place.

Principales contributions de chaque partie prenante au processus n° 4

À compter de cette année (2018), les Secrétariats des réseaux mondiaux du Mouvement SUN (Nations Unies, donateurs, secteur privé et société civile) utiliseront l'évaluation conjointe pour analyser leurs contributions dans l'idée de réduire le poids des exigences en matière de rapports. Si une partie prenante ne fait pas partie de la plateforme multi-acteurs, merci d'indiquer la mention « néant » (N/A).

Parties prenantes	Merci de fournir des exemples
ONU	-
Donateur	-
Secteur privé	-

Organisation de la société civile

-

RÉSUMÉ GENERAL DES PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE PASSÉE (d'avril 2017 à avril 2018) POUR LE PROCESSUS N° 4 : suivi financier et mobilisation des ressources (par exemple, réalisations globales/changements positifs/principaux défis et suggestions d'amélioration/autres activités pertinentes dans un contexte d'efforts de renforcement de la nutrition au sein même des pays)

Pour ce processus, le seul grand défi pour la RDC est la mobilisation des fonds pour la nutrition. Bien qu'il y ait de l'espoir du côté des partenaires, leurs fonds demeureront toujours insuffisants. C'est ainsi qu'avec l'implication des parlementaires dans les actions de plaidoyer, il y a grand espoir que le gouvernement puisse commencer à prendre des mesures appropriées pour investir dans la nutrition.

NOUVEAU MARQUEUR DE RÉSULTATS : Examen des progrès réalisés dans l'intensification des interventions spécifiques et sensibles au cours des 12 derniers mois

En accord avec le système MEAL du Mouvement SUN, ce marqueur de résultats examine comment les processus mis en place contribuent efficacement à l'intensification des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition. Conformément aux principes d'équité, d'égalité et de non-discrimination, les participants sont invités à réfléchir aux progrès de leur mise en œuvre, en tenant compte de la portée géographique et du ciblage des enfants, adolescentes et femmes (ex. : même village, ménage ou individu) ou l'intégration d'interventions nutritionnelles dans des programmes sectoriels (ex. : éducation nutritionnelle dans les écoles pratiques d'agriculture ou approvisionnement d'aliments complémentaires enrichis pour les jeunes enfants dans le cadre de l'aide alimentaire).

NOTE FINALE : 2

(Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition)

NOTE FINALE : 1

(Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition)

JUSTIFICATION DE LA NOTE FINALE

Progrès dans l'intensification des interventions spécifiques à la nutrition

Couverture des activités de consultation préscolaire (CPS) dans les zones de sante (ZS) :

- De 28.5%, soit 148/519 ZS (en 2016) a 35.3%, soit 183/519 ZS (en 2017)

Taux d'enfants de 0-6 mois exclusivement allaités au sein dans 183 ZS ayant la CPS :

- De 59.9% (en 2016) a 72.0% (en 2017)

Taux d'enfants de 6 à 23 mois avec alimentation de complément adéquate :

- De 23.0% (en 2016) a 39.4% (en 2017)

Couverture des activités de prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe dans les zones de sante:

- Couverture géographique : de 55.0%, soit 286 ZS (2016) a 69.0%, soit 358 ZS (2017)
- Couverture des cibles : de 15.0% à 21.0%

Taux de femmes enceintes supplémentées en Fer/acide folique :

- De 72.0% (2016) a 83.0% (2017)

Progrès dans l'intensification des interventions sensibles à la nutrition

Pour cette partie, les parties prenantes intervenant dans le domaine sensible à la nutrition, n'ont pas répondu a temps.

Annexe 1 : Priorités identifiées

Veillez décrire l'état des priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe (par exemple, 2016-2017)

<p>Priorités identifiées dans le cadre de votre récente évaluation conjointe</p> <p><i>Indiquez la priorité ci-dessous.</i></p>	<p>Avez-vous répondu à cette priorité ?</p> <p><i>Oui ou non</i></p>	<p>Quelles actions ont été mises en œuvre pour répondre à cette priorité ?</p> <p><i>Veillez indiquer les contributions des parties prenantes (gouvernement, Nations Unies, organisations de la société civile, donateurs, etc.)</i></p>	<p>Avez-vous bénéficié d'une assistance technique externe pour répondre à cette priorité ?</p> <p><i>Si oui, merci de donner des explications.</i></p>
<p>1. Mobilisation interne et externe des fonds pour le financement du plan d'action du plan national stratégique multisectoriel de nutrition.</p>	<p>Oui mais partiellement</p>	<p>Les parties prenantes qui ont contribué sont : UNICEF, Banque mondiale, Coopération Suisse, USAID</p>	<p>Non</p>
<p>2. Développement et mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication pour la nutrition.</p>	<p>Oui, mais partiellement</p>	<p>L'organisation de la première journée de sensibilisation des partenaires pour la mobilisation et le plaidoyer en faveur de la nutrition.</p>	<p>Appui financier de l'UNICEF</p>
<p>Développer une stratégie de communication institutionnelle du secteur nutrition,</p>	<p>Non</p>	<p>Aucune action initiée.</p>	<p>Non</p>

4.

5.

6.

Veillez dresser une liste des priorités clés de la plateforme multi-acteurs pour 2018-2019

Songez à ce qui a bien fonctionné au cours de l'année passée et quels objectifs réalisables peuvent être identifiés et priorisés. Précisez également les priorités spécifiques au réseau.

1. Mobilisation des fonds pour le financement des interventions sensibles à la nutrition du plan d'action du plan national stratégique multisectoriel de nutrition.

2. Engagement des parlementaires pour le plaidoyer législatif en faveur de la nutrition.

3. Développement et mise en œuvre des stratégies multisectorielles de plaidoyer et de communication pour la nutrition.

4.

5.

6.

Si vous souhaitez obtenir une aide externe des réseaux mondiaux et/ou des mécanismes techniques externes, par le biais du Secrétariat du Mouvement SUN, merci de fournir les informations nécessaires.

Annexe 2 : Planification des mesures et interventions d'urgence

<p>1. Au cours de la période de ce rapport (c'est-à-dire l'année passée), le pays a-t-il dû faire face et répondre à une situation de crise humanitaire ? Si la réponse est oui, combien de temps a duré cette crise et de quel type d'urgence s'agissait-il (catastrophe naturelle ou climatique, violences entre des communautés, conflit armé, etc.) ?</p>	<p>Oui.</p> <p>La RDC continue à faire face à des situations de crise humanitaire répétitive dans la partie Est du pays. Ces crises sont dues aux violences entre des communautés et des conflits armés (groupes armés).</p>
<p>2. Le pays dispose-t-il d'un plan national de mesures et d'interventions d'urgence ? Si c'est le cas, est-ce que ce plan inclut des actions et indicateurs de nutrition (spécifiques à la nutrition et y contribuant) ?</p>	<p>Non.</p> <p>Le pays n'a pas un plan national de mesures et d'interventions d'urgence. Toutefois, il se fie au plan de contingence de UN.</p>
<p>3. Est-ce que la plateforme multi-acteurs participe aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence ? Si la réponse est oui, est-ce qu'elle collabore avec les partenaires humanitaires et comment conjugue-t-elle les activités de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Non.</p> <p>La plateforme multi-acteurs comme telle, ne participe pas aux discussions et à la planification des mesures et interventions d'urgence. Mais, les ONGs membres y participent, soit dans les réunions du cluster nutrition ou celui de sécurité alimentaire.</p>
<p>4. Qu'est-ce qui limite, au niveau national, les possibilités de faire le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement ?</p>	<p>Au niveau national, la limite est au niveau de compréhension. La plateforme multisectorielle se concentre seulement sur les quatre processus et ses marqueurs. Comme dit ci-dessus, il y a des ONGs membres qui font le lien entre actions de nutrition humanitaires et de développement.</p>

Annexe 3 : garantir l'égalité des sexes et faire en sorte que les femmes et les filles soient au cœur de l'action du Mouvement SUN

<p>1. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine ? Si la réponse est oui, quelle est la dénomination de ce ministère ?</p> <p>Si cela ne se fait pas dans le cadre de la plateforme multi-acteurs, comment travaillez-vous avec ce ministère ?</p>	<p>Oui.</p> <p>La plateforme multisectorielle de nutrition collabore avec un ministère gouvernemental en charge de l'égalité de genre/de la condition féminine. Ce ministère est dénommé "Ministère de Genre, Famille et Enfant".</p> <p>Le travail se fait avec ce ministère à travers le point focal du ministère qui participe aux réunions de la plateforme.</p>
<p>2. Est-ce que la plateforme multi-acteurs collabore avec d'autres organismes non gouvernementaux en charge de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes (ONU Femmes ou organisations de la société civile) ?</p> <p>Si c'est le cas, quels sont ces organismes ?</p>	<p>Oui.</p> <p>Elle collabore avec le réseau SUN-RDC de la société civile.</p>
<p>3. Comment la plateforme multi-acteurs assure-t-elle l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le cadre de leur plan de travail ?</p>	<p>Ce sont les ONGs membres de la plateforme qui assurent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles à travers leurs politiques et programmes.</p>

4.	Quelles mesures la plateforme multi-acteurs a identifié et mis en œuvre pour garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles au niveau des communautés ?	Aucune mesure prise par la plateforme.
5.	Avez-vous analysé ou répertorié les politiques, lois et réglementations de nutrition existantes d'un point de vue du genre ?	Oui. On a pu répertorier quelques-unes auprès du Ministère du Genre : 1) La loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité N0. 15/013 du 1 ^{er} Aout 2015 ; 2) La loi portant protection de l'enfant ; 3) Le document de stratégie nationale d'intégration du Genre dans les politiques et programmes de développement en RDC.
6.	Existe-t-il dans votre pays une stratégie ou une politique d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre ?	Oui. Il existe des stratégies d'autonomisation des femmes et/ou d'égalité de genre dans les programmes des secteurs étatiques tels que Santé, agriculture, prévoyance sociale, actions humanitaires, affaires sociales.
7.	Des initiatives de plaidoyer ont-elles été prises pour promouvoir des lois et des politiques sensibles au genre et en faveur des femmes dans le domaine de la nutrition ?	Oui. Les activités de plaidoyer ont été organisées en rapport avec les événements annuels liés au genre et à la femme, par exemple la journée mondiale de la femme.

Annexe 4 : plaidoyer et communication pour la nutrition

1.	Travaillez-vous avec les médias pour porter haut et fort les messages clés, sensibiliser le public et réclamer que soient prises des initiatives en faveur de la nutrition ?	Non Mais, des activités de sensibilisation du public sont organisées chaque année pendant les journées mondiales telles que Journée Mondiale de l'enfant, journée mondiale de la nutrition, etc...
2.	Les parlementaires contribuent-ils activement à l'amélioration de la nutrition en collaboration avec la plateforme multi-acteurs ? <i>Par exemple, existe-t-il un réseau ou un groupe de parlementaires actif qui s'investit dans la nutrition et la sécurité alimentaire ? Y a-t-il des parlementaires qui votent en faveur d'une réforme législative ou budgétaire suggérée par la plateforme multi-acteurs ? Des débats sur la nutrition ont-ils lieu dans l'enceinte du Parlement et des actions concrètes sont-elles prises par les parlementaires en faveur d'une amélioration de la nutrition ?</i>	Non Mais, il convient de souligner depuis l'organisation de la journée avec les parlementaires, un groupe de parlementaires en charge du secteur socio-culturel a été mis en place.
3.	Un ou plusieurs ambassadeurs de la nutrition (comme des dirigeants politiques de haut niveau, des célébrités, des journalistes, des chefs religieux, etc.) ont-ils été nommés pour promouvoir activement la nutrition aux niveaux national et/ou local ?	Non.
4.	Avez-vous documenté les réussites et les meilleures pratiques des campagnes de plaidoyer visant à lutter contre la malnutrition par des initiatives multi-acteurs	Non.

	et multisectorielles et les avez-vous partagés avec vos partenaires nationaux, régionaux et mondiaux ?	
5.	Envisagez-vous d'organiser à l'avenir un évènement de haut niveau sur la nutrition ?	Oui. Le forum national sur la nutrition.

Annexe 5 : Participants à l'évaluation conjointe de 2018 de la plateforme multi-acteurs nationale

N°	Intitulé (Madame, Monsieur)	Nom	Organisation	Rôle spécifique au sein du Mouvement SUN (le cas échéant)	Adresse électronique	Téléphone	La personne doit-elle être ajoutée à la liste de diffusion du Mouvement SUN ?
1.	Mr.	Guylain Kaya Mutenda Sheria	PRONANUT, Ministère de la Santé Publique.	Secrétaire Exécutif, SUN-RDC	guylainkaya@gmail.com	0815-678-166	oui
2.	Mr.	Muderhwa Jacques	PRONANUT, Ministère de la Santé Publique.	Point Focal Technique, SUN-RDC	runesham@gmail.com	0820-272-665	oui
3.	Mme	Kalenga Tshiala Beatrice	PRONANUT, Ministère de la Santé Publique.	Membre SUN-RDC	gracebeatricetshala@gmail.com	0819-056-657	oui
4.	Mr.	Kunzonza Abel	Ministère du Plan	Point Focal SUN-RDC	abelkaba11@gmail.com	0816-894-164	oui
5.	Mr.	Mapatano Ali	Réseau des scientifiques	Réseau SUN-RDC des Scientifiques	mapatanow@yahoo.fr	0998-947-313	oui
6.	Mme	Ines Lezama	UNICEF	Réseau SUN-RDC des Nations Unies	ilezama@unicef.org	0829-784-727	oui
7.	Mlle	Nelly Mulegwa	UNICEF	Réseau SUN-RDC des Nations Unies	nmulegwa@unicef.org		oui
8.	Mme.	Kini Brigitte	OMS	Réseau SUN-RDC des Nations Unies	kininsikub@who.int	0811-706-417	oui
9.	Mr.	Mathieu Koy	MSH/PROSANI, USAID	Membre du réseau SUN-RDC	mkoy@msh.org	0970-007-779	oui
10.	Mr	Kazadi Célestin	Ministère de Développement Rural	Point Focal SUN-RDC	emmanuelkaka@yahoo.fr	0991-104-271	oui
11.	Mr	Nono Mbumba	Caritas-Congo	Membre SUN-RDC	bumbankoso@gmail.com	0810-480-001	oui
12.	Mr	Leloch Philippe	ACF	Membre SUN-RDC	ct-urg@cd.actioncontrelafaim	0817-086-249	oui
13.	Mr	Raphael Mwampele	UCAD-RDC	Membre SUN-	ongucad@gmail.com	0815-806-542	oui

				RDC			
14.	Mr	Isaac Lumumba	MEDC-ASBL	Membre SUN-RDC	medecasbl@gmail.com	0816-701-637	oui
15.	Mr	Fad Kabeya	ALIMA	Membre SUN-RDC	cp.urgences@rdc.alima.ngo	0816-164-552	oui
16.	Mr	Jeremie Mwamba	GRAINES	Membre SUN-RDC	mwambajeremie@yahoo.fr	0822-849-234	oui
17.	Mr	Mukinay Tumb Tumb	CNOS	Réseau SUN-RDC de la Société civile	nmukinay@gmail.com	0815-173-621	oui
18.	Mr	Laurent Mangala	GETS-Congo	Membre SUN-RDC	laurentmangala@gmail.com	0816-040-114	oui
19.	Mr	Ntambwe Luboya Akim	Ministère du Budget	Point Focal SUN-RDC	akimolupepe@gmail.com	0815-020-106	oui
20.	Mr	Sanvua Gustave	Ministère de la Sante Publique, 10eme Direction	Membre SUN-RDC	gustavesanvua@gmail.com	0817-468-911	oui
21.	Mr	Godet Mbuyi	PRONANUT	Membre SUN-RDC	mbuyigodet@gmail.com	0824-848-990	oui
22.	Mr	Charle Bonseke	Ministère de l'Agriculture, SNSK	Membre SUN-RDC	bonsekecharles@yahoo.fr	0998-801-214	oui
23.	Mr	Lievi Izie Bozama	PRONANUT	Membre SUN-RDC	iziebozama@gmail.com	0811-602-377	oui
24.	Mr	Kamanda Bishimini	PRONANUT	Membre SUN-RDC	kbishimini@yahoo.fr	0829-275-115	oui
25.	Mme	Kuwa Cesarine	PRONANUT	Membre SUN-RDC	kuwacesa@yahoo.fr	0816-064-182	oui
26.	Mr	John Makengo	PRONANUT	Membre SUN-RDC	makengojohn@yahoo.fr	0829-139-707	oui
27.	Mr	Tusuku Noti Toussaint	PRONANUT	Membre SUN-RDC	toussaintusuku@yahoo.fr	0821-141-060	oui